

Avant-projet de règlement grand-ducal du [●] modifiant le règlement grand-ducal du 10 février 2021
rendant obligatoire le plan directeur sectoriel « transports »

Exposé des motifs

La présente modification du plan directeur sectoriel « transports » (ci-après le « PST ») a vocation à s'appliquer exclusivement sur le territoire de la Nordstad. Elle transpose dans le PST les stratégies et les planifications élaborées à l'échelle nationale via le PNM2035 ainsi qu'à l'échelle de l'agglomération par les politiques sectorielles concernées et les communes de la Nordstad via le « Concept de mobilité Nordstad 2035 ».

Le PST, rendu obligatoire par règlement grand-ducal du 10 février 2021, permet en effet de conférer un cadre réglementaire aux documents de planification et de faciliter la transposition de la stratégie globale de mobilité.

Présenté en 2021, le « Concept de mobilité Nordstad 2035 » a été intégré dans la « Vision territoriale Nordstad 2035 – 2050 » conçu dans le cadre de l'élaboration du programme directeur d'aménagement du territoire (PDAT). Son idée centrale est de renforcer le réseau routier primaire en périphérie de l'espace urbain afin d'amoindrir le trafic dans le centre pour ainsi augmenter la qualité de vie locale. Grâce au déplacement de la voie ferrée, un nouveau potentiel urbanistique s'offre à l'axe central Ettelbruck-Diekirch avec la possibilité de créer des logements abordables, ainsi que des activités économiques et de loisirs de qualité dans un environnement multifonctionnel et proche de la nature.

C'est dans ce contexte et afin de définir ensemble avec les acteurs concernés un urbanisme de qualité le long de l'axe central, que la Nordstad Entwicklungsgesellschaft a initié l'élaboration d'un concept urbanistique qui vise à transposer et préciser les objectifs de la « Vision territoriale Nordstad 2035 – 2050 » sur l'axe central de la Nordstad. Avec une accessibilité en transports en commun performante et une mobilité active attractive, l'axe central constitue un espace idéal pour accueillir de nouveaux développements, grâce notamment à la reconversion multifonctionnelle d'un potentiel d'environ 51 ha.

Afin de permettre la mise en œuvre de la « Vision territoriale Nordstad 2035 – 2050 » et du « Concept de mobilité Nordstad 2035 », mais surtout pour augmenter la sécurité juridique et la transparence en termes de planification, il est proposé d'anticiper la modification globale du PST sur le territoire de la Nordstad. La mise en cohérence du PNM2035 et du PST au niveau national portant sur le reste du territoire sera réalisée dans le cadre d'un projet de modification ultérieur.

En substance, la présente modification porte sur :

1. L'adaptation des projets d'infrastructures de transport suivants :

- 3.3. Corridor multimodal Ettelbruck – Diekirch ;
- 4.6. Mise à 2x2 voies de la B7 entre l'échangeur Ettelbruck et le giratoire Fridhaff ;
- 5.10. Contournement de proximité Ettelbruck.

2. L'intégration des nouveaux projets d'infrastructures de transport suivants :

- 3.5. Déplacement et mise à deux voies de l'antenne ferroviaire Ettelbruck – Diekirch ;
- 6.7. Route d'accès Walebroch et P+R ;
- 6.8 Contournement de proximité Diekirch ;
- 7.16 Parking relais d'Erpeldange-sur-Sûre;
- 8.18 Itinéraire cyclable express Nordstad.

